

Zeitschrift: L'Émilie : magazine socio-culturelles
Herausgeber: Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe
Band: [96] (2008)
Heft: 1523

Artikel: Monde carcéral : le délit d'être femme
Autor: Giauque, Stéphanie
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-284950>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Monde carcéral le délit d'être femme

Le rapport 2007 d'Amnesty International, ainsi que de diverses organisations de défense des droits humains, font état de violations généralisées et même systématisées dans différents Etats du Mexique – Chiapas, Oaxaca, Guerrero. Une grande majorité des femmes mexicaines sont victimes de violences physiques et psychiques et les discriminations liées au genre sont toujours très répandues. Les arrestations arbitraires, la torture et les procédures judiciaires inéquitables sont monnaie courante. L'institution pénitentiaire étant une reproduction miniature de la société extérieure, comprendre ce que pouvait être la vie des femmes détenues dans une institution faite par les hommes et pour les hommes, permet d'appréhender ces questions. *Enquête.*

Stéphanie Giauque

Selon la Commission des droits humains du district fédéral de Mexico (CDHDF), les femmes ne sont le plus souvent pas directement coupables du crime dont elles sont accusées, mais complices d'un homme. Elles ont par exemple accepté d'aider leur fils, leur amant, leur époux en cachant de la drogue; en se portant coupable pour l'argent que leur chef a volé dans la caisse du magasin où elles travaillent, etc. Les violences physiques et psychologiques dont elles ont été victimes au sein de la sphère privée peuvent également les conduire à commettre des actes criminels. En plus de l'emprisonnement pour motifs affectifs, l'intégration et la survie de la famille expliquent de nombreux actes déviants. Au Mexique, le vol représente 41,7% des actes criminels commis par les femmes. Lors du jugement, les éléments socio-contextuels ainsi que les rapports de pouvoir liés au genre ne sont pas pris en compte. Les femmes condamnées sont en outre stigmatisées par leur entourage qui les considère comme des «mauvaises femmes» et des «mauvaises mères». Elles sont alors le plus souvent répudiées par leur famille et séparées de leurs enfants. Ces femmes peuvent être considérées comme prisonnières politiques au sens qu'elles sont prisonnières du système patriarcal qui se dissimule derrière des mécanismes subtils de domination.

Jeux de pouvoir entre femmes

Après avoir été soumises à l'arbitraire patriarcal du système judiciaire mexicain, les détenues sont alors confrontées aux violences du personnel pénitentiaire. Le plus souvent, les gardiennes utilisent leur pouvoir de contrôle comme arme de domination sur les prisonnières. Il n'est pas rare qu'elles leur infligent des tortures physiques et psychologiques, les privent de visites alors que celles-ci sont déjà rares, les battent ou parfois les déplacent dans le quartier des hommes de la prison, ce qui fragilise encore davantage les femmes et peut les conduire à la prostitution et au trafic de drogue. Les surveillantes atomisent les femmes ou incitent la création de groupes rivaux en favorisant certaines prisonnières au détriment d'autres, en attisant les jalousies et les rumeurs. Les matonnes abusent du pouvoir et de la violence dont elles sont elles-mêmes victimes en tant que femmes au sein de la prison.

Droits fondamentaux violés

Au Mexique, le nombre de femmes incarcérées représente 5% de la totalité de la population carcérale. Ceci ne justifie pas pour autant que dans tout le pays, il n'existe que dix centres pénitentiaires exclusivement féminins. La majorité des prisonnières mexicaines vivent donc dans un quartier féminin à l'intérieur d'une prison d'hommes quant elles ne vivent pas dans un quartier mixte. Les établissements pénitentiaires, même si exclusivement féminins, ne sont pas adaptés aux femmes et à leurs besoins et cela d'autant plus si elles y vivent avec leurs enfants. Selon le collectif de soutien aux prisonniers-ères politiques IK, dans certaines prisons, les cellules sont organisées sous forme de grands dortoirs où toutes les détenues, emprisonnées pour vol ou pour assassinat, souffrant de maladies psychiatriques ou non, cohabitent avec leurs enfants. Il n'existe pas de programme d'animation et de formation spécifiquement conçus pour les prisonnières et lorsqu'ils le sont, leur contenu est infantilisant. Les détenues n'ont accès qu'à des formations et à des emplois – couture, broderie, etc. – qui ne leur permettent pas l'accès à de nouvelles compétences, ni à une valorisation de leurs qualifications. Les services médicaux ne sont pas adaptés aux besoins des femmes, ni des enfants; les gynécologues sont rares, les médicaments non appropriés, les locaux parfois partagés avec les hommes. Elles n'ont aucun droit sur leurs enfants, autant au niveau de la garde – les enfants leur sont retirés vers l'âge de 4 ans – que de l'éducation. Ainsi, en plus d'être privées de leur liberté, les femmes incarcérées dans les prisons mexicaines se voient retirer leurs droits les plus fondamentaux.

Pour plus d'informations :

www.amnesty.org / www.cdhdf.org.mx / www.mujeresylasexta.org / www.peacewatch.ch